

# La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

NRP Décembre 2015, n°29



## DOSSIER

### « LA CRISE EN ALGERIE, ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES? »

#### Société

Les Algériens peuvent-ils vivre sans leur économie informelle ?

Djamila Ould Khettab

#### Droit

APN: le projet de loi de finances 2016 adopté

#### Culture/Médias

M'HAMED ISSIAKHEM REVIENT À RELIZANE

Une commémoration à la hauteur de l'artiste

Samira Bendris

#### Mémoire

Disparition de Sid Ahmed SERRI :  
La musique arabo-andalouse en deuil

Y.I

مختارات الصحفية  
التيقة الحديثة

# Sommaire

N° 29, Décembre 2015

## Dossier

### « LA CRISE EN ALGERIE, ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES? »

Un taux d'inflation de 10% en 2016 en Algérie ? Les raisons et les incidences (contribution) , Dr Abderrahmane MEBTOL, p.4-5

les vents contraires de La rente, Omar Benderra, p.5-6

Baisse des cours du pétrole et épargne institutionnelle Près de 100 milliards de dollars engloutis en moins de 3 ans, Safia Berkouk, p.6-7

L'Algérie importe moins de produits énergétiques et lubrifiants , Samira Bourbia, p.7-8

peut-on transformer la contrainte en opportunité pour diversifier les sources de financement ? , Mekideche Mustapha p.8

## Société

Les Algériens peuvent-ils vivre sans leur économie informelle ? , Djamila Ould Khettab, p.9

Découverte scientifique : Le grand fleuve Tamanrasset révélé ! , Mohamed Staifi, p.10

## Droit

APN: le projet de loi de finances 2016 adopté, p.11-12

Violences faites aux femmes. Place à la sensibilisation et au durcissement des lois, Nourehan .S, p.12

## Culture/Médias

M'HAMED ISSIAKHEM REVIENT À RELIZANE Une commémoration à la hauteur de l'artiste, Samira Bendris, p.13

Virée dans un pan de patrimoine oranais à l'abandon: A la découverte d'Oran sous... terre, S.Slama, p.13-14

## Mémoire

Disparition de Sid Ahmed serri : La musique arabo-andalouse en deuil, Y.I, p.15

« Secret d'histoire » : l'antique phare de Mostaganem, B.Adda, p.16

**Bibliographie**, p.17

*La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.*

[cdesoran@yahoo.fr](mailto:cdesoran@yahoo.fr)

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

*Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :*

**CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE**

3, rue Kadiri Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: [www.cdesoran.org](http://www.cdesoran.org) / Facebook : **Cdes Oran**



*La NRP remercie la Maison de la Culture Scientifique pour son soutien financier.*

*Ont collaboré à ce numéro*

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB

Lamya TENNCI, Sid Ahmed ABED, Mehdi SOUIAH, Samir REBIAI, Laid Nasro OUEZAR

# « LA CRISE EN ALGERIE, ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITES? »

## Editorial

*En sciences économiques ou en sciences de gestion, nous avons tendance à décrire à travers un bref historique le contexte socioéconomique afin d'éclairer le développement d'une situation, comme un avant-gout, d'une histoire, d'un chemin ou d'un parcours. L'Algérie, ce pays dont le parcours échappe à toute description. Est-il spécifique, seriez-vous tenté de penser ? Telle n'est pas la question, répondrai-je.*

*Nous assistons ces dernières années à un monde qui subit de fortes transformations et des changements rapides, parfois imprévisibles. Ces transformations sont accompagnées par une dissipation des valeurs et des changements culturels... , des relations se créent et s'enrichissent, d'autres se coupent et se détruisent. Le choc des valeurs, des cultures et des événements ne laissent pas indifférent l'acteur, le consommateur, ou le citoyen. Des habitudes sont transmises, des comportements enseignés, et des stratégies sont élaborées afin de structurer les relations et définir l'organisation nécessaire au bon fonctionnement de chaque société.*

*Bâtir une société de valeurs, mettre en place un management par la conscience constitue l'un des plus grands enjeux. Il ne s'agit pas de comprendre l'éthique, il s'agit de redonner à la normalité son vrai sens et sa vraie valeur.*

*Dans ce cas, les enjeux des autres pays sont tout aussi complexes que ceux présents en Algérie. Mais à l'instar des pays qui ont connu une instabilité sécuritaire, l'Algérie a su garder l'unité de son territoire et préserver sa stabilité. Inflation, chômage, prédation, corruption, injustice, bureaucratie... sont autant de phénomènes et de problèmes auxquels doit faire face tout Etat. Depuis 2014, le prix du baril du pétrole est en chute libre au niveau international, ce qui affecte directement les réserves financières et le mode de gouvernance de l'État algérien. Face à cette situation, des mesures de rationalisation des dépenses sont adoptées, ils visent à renflouer les caisses de l'État à travers l'augmentation des impôts, du prix du carburant et d'autres produits afin de maintenir l'équilibre budgétaire.*

*Parallèlement à ça, les mesures d'augmentation des impôts, taxes et prix du carburant ainsi que les subventions qui seront levées sur certains produits font resurgir l'autre question qui touche aux acquis sociaux et à la paix sociale. Il n'est pas utile de rappeler que les différentes subventions supportées par l'État visaient principalement à protéger le pouvoir d'achat des ménages Algériens et de maintenir une paix et une stabilité sociale. Ceci dit, les temps changent et la rente des hydrocarbures à laquelle est liée l'économie algérienne continue de baisser et d'afficher son instabilité sur le marché international. L'instabilité de la situation géopolitique mondiale, l'abondance de l'offre du pétrole sur le marché, la spéculation sont autant de pressions qui contribuent à la baisse du prix du pétrole. De ce fait, les demandeurs se tournent de plus en plus vers des destinations où l'offre est beaucoup plus attractive que celle proposée par l'Algérie.*

*Ce dossier nous éclaire plus explicitement sur la situation économique et les mesures entreprises par le gouvernement afin de faire face à la crise économique actuelle nous suggère que nos habitudes et nos comportements sont le moteur de tout changement.*

Ryad CHIKHI

# Un taux d'inflation de 10% en 2016 en Algérie ? :

## Les raisons et les incidences (contribution)

L'Algérie, comparativement à des pays de la région MENA, dépense deux fois plus pour avoir deux fois moins de résultats, démontrant une mauvaise gestion pour ne pas dire une corruption socialisée. Et l'Etat algérien continue de dépenser sans compter en lançant des projets non fiables économiquement à terme. Souvent pour des raisons de prestige. Tant qu'il y a la rente. Depuis janvier 2015, la majorité des produits connaissent une hausse vertigineuse ayant un impact sur le

historiquement daté, les besoins évoluant. Le taux d'inflation officiel est biaisé, devant l'éclater par produits selon le modèle de consommation par couches sociales (fonction de la stratification du revenu national) et de surcroît comprimé artificiellement par les subventions sinon il dépasserait les 10%. Car la perception de l'inflation est différente d'une personne qui perçoit 200 euros par mois de celle qui perçoit 10.000 euros n'ayant pas le même modèle de consommation.

d'hydrocarbures comptabilisés dans la rubrique exportation hors hydrocarbures. C'est que plus de 95% du tissu économique est constitué de PMI/PME organisées sur des structures familiales, ne possédant pas de management stratégique, ne pouvant pas faire face à la concurrence internationale. Les importations couvrent 70/75% des besoins des ménages et des entreprises dont le taux d'intégration ne dépasse pas 10/15%. On peut démontrer facilement que le taux de croissance officiel hors hydrocarbures de 5/6% a été permis pour 80% via la dépense publique et qu'il ne reste pour les entreprises véritablement autonomes créatrices de richesses, pouvant évoluer dans un environnement concurrentiel mondial, moins de 20% du produit intérieur brut. Nous avons évidemment la croissance démographique et le versement de salaires sans contreparties productives[...]

3.- La deuxième raison du processus inflationniste, est à la fois la dévaluation rampante du dinar et la dominance de la rente des hydrocarbures. Pour le premier cas, 70-75% des besoins des ménages et des entreprises publiques et privées étant importés et la distorsion entre le taux de change officiel et celui sur le marché parallèle, les vendeurs s'alignent souvent sur le cours du marché parallèle. [...] Comment expliquer que le 20 octobre 2015 qu'un euro se cote en Tunisie 2.21911, et 1.9557 un dollar, le dirham marocain 9,614 pour un dollar et 10.92057 un euro et pour l'Algérie 119.31805 un euro et 105,55 pour un dollar et sur le marché parallèle depuis le début d'octobre 2015 fluctuant entre 175/180 dinars pour un euro contre 140 dinars un euro avant la chute du cours des hydrocarbures depuis juin 2014, ayant assisté à un dérapage du dinar d'environ 25/30% depuis une année. Cela a des incidences sur le coût des matières premières, des équipements et des biens de consommation importés avec le risque d'une inflation à deux



pouvoir d'achat des Algériens. Selon l'Office national des statistiques (ONS), le rythme d'inflation annuel a été de 5,3% en septembre 2015 s'expliquant par une augmentation de plus de 6% de l'indice des prix à la consommation durant septembre 2015 par rapport au même mois de l'année 2014. Au sein de la structure (septembre 2015-septembre 2014), car chaque couche sociale a un mode de consommation différent selon son revenu, les produits agricoles frais connaissent une hausse de 8,3%, de 5,6% pour les produits agro-alimentaires, et 5,7% pour les produits manufacturés. Sans vision stratégique reposant sur l'illusion monétaire, les ondes de choc peuvent conduire à un taux d'inflation courant 2016 supérieur à 10%. Aussi, s'agissant d'un problème aussi complexe que celui de l'inflation, [...]

1.- Concernant l'indice global de l'inflation, il doit être régulièrement réactualisé car le besoin est

[...] Nous sommes dans un cercle vicieux : l'inflation accélère les revendications sociales pour une augmentation des salaires qui à leur tour en cas de non productivité accélère l'inflation. Comme la détérioration du pouvoir d'achat accroît soit l'endettement des ménages ou accélère la déthésaurisation des ménages notamment les couches moyennes qui se paupérisent en la mettant en circulation, leur épargne gonflant la masse monétaire en circulation, accélérant, en cas de rigidité de l'offre, le processus inflationniste. Lorsque l'Etat a les moyens financiers, l'importation de produits subventionnés joue comme tampon transitoire. [...]

2.- Premièrement, l'inflation provient de la faiblesse de la production et de la productivité interne du fait que 97/98% des exportations sont le résultat des hydrocarbures à l'état brut et semi brut tenant compte des déchets

chiffres fin 2016, en cas de baisse du cours des hydrocarbures, l'Etat ne pouvant plus continuer à subventionner [...] Dès lors les mesures du Ministère des finances de vouloir intégrer l'argent de la sphère informelle au sein de la sphère réelle avec cette distorsion risque d'avoir un impact limité pour ne pas dire nul. Ces mesures ponctuelles sans vision stratégique souvent édictées pour freiner principalement les importations suite à l'importante augmentation des salaires ont des répercussions négatives tant pour les opérateurs que sur le pouvoir d'achat des citoyens. C'est que pour se prémunir contre l'inflation, et donc la détérioration du dinar algérien, l'Algérien ne place pas seulement ses actifs dans le foncier, l'immobilier ou l'or, mais une partie de l'épargne est placée dans les devises. De nombreux Algériens profitent en effet de la crise de l'immobilier, notamment en Espagne, pour acquérir appartements et villas dans la péninsule ibérique, en France et certains aux USA et en Amérique latine sans compter les paradis fiscaux. C'est un choix de sécurité dans un pays où l'évolution des prix pétroliers est décisive. Face à l'incertitude politique, et la psychose créée par les scandales financiers, beaucoup de responsables vendent leurs biens pour acheter des biens à l'étranger. Egalement beaucoup de ménages se mettent dans la perspective d'une chute des revenus pétroliers, et vu les fluctuations erratiques des cours d'or, à la baisse depuis l'année 2013, achètent les devises sur le marché informel [...]

4.-La troisième raison du processus inflationniste est la dominance de la sphère informelle produit des dysfonctionnements des appareils de l'Etat, en fait à la nature du système rentier qui bloque, malgré

des discours généreux, l'émergence d'entreprises productives, expliquant d'ailleurs la marginalisation du savoir et des compétences. Cette sphère informelle en Algérie contrôle 65/70% des segments de produits de première nécessité auxquels plus de 70% des ménages consacrent presque l'intégralité de leurs revenus (marché fruits et légumes, poisson, viande rouge et blanche, textile et cuir) et sans compter les factures de plus en plus élevées de l'eau et de l'électricité qui absorbent une fraction importante du revenu des ménages pauvres et moyens accroissant leur endettement. Elle contrôle 40/50% de la masse monétaire en circulation avec une importante intermédiation financière informelle mais avec des taux d'usure accroissant l'endettement des ménages qui s'adressent à cette sphère. L'importance de cette masse monétaire captée, favorise une concentration du revenu au niveau de cette sphère avec des tendances monopolistiques et souvent oligopolistiques (quelques offreurs pour une multitude de demandeurs) et alimente, la demande au niveau du marché parallèle de la devise et l'évasion fiscale. Les transferts illégaux au moyen de surfacturation par le canal de vases communicants (rapatriements) permettent paradoxalement d'accroître l'offre et d'éviter un dérapage plus accentué du dinar sur le marché parallèle qui forcerait les autorités à dévaluer fortement le dinar officiel, accentuant la pression inflationniste. Le constat en Algérie est l'absence d'une véritable concurrence (gel du conseil national de la concurrence dépendant d'un simple ministre du commerce alors qu'il devrait être une institution indépendante). Nous assistons à des tendances monopolistiques faisant que les circuits entre le producteur et le

consommateur (les grossistes informels) ont tendance à se rallonger, la marge commerciale pouvant représenter 2 à 3 fois le prix de production (surtout dans le domaine agricole), ce qui ne peut que décourager le producteur immédiat et l'orienter vers des activités spéculatives. Ainsi, la politique d'encadrement des prix s'avère d'une efficacité limitée, sinon il faudrait des milliers de contrôleurs qui ne changeraient d'ailleurs pas le problème dans la mesure où le contrôle des prix repose sur le détaillant qui ne fait souvent que répercuter ces surcoûts de distribution.

[...] Force est de constater que depuis 1986, l'Algérie est dans une interminable transition n'étant ni une économie étatisée, ni une véritable économie de marché concurrentielle, dans le cadre de l'interdépendance mondiale à l'instar des pays émergents, expliquant le peu d'efficacité tant de la régulation politique, sociale et économique. Aussi l'évolution du taux d'inflation en Algérie ne peut être comprise sans le relier au système de gouvernance et à la dominance de la rente qui est fluctuante et dont la valeur, ne répond pas à des décisions internes mais largement influencée par les mutations énergétiques mondiales.

Dr Abderrahmane MEBTOL



22 Octobre 2015

## Les vents contraires de la rente

[...] Pour Omar Benderra, qui fut banquier en Algérie dans les années 1970 jusqu'au début des années 1990, le peuple algérien bâillonné et privé de l'exercice de ses libertés fondamentales est la victime des crises et le témoin depuis des lustres d'une interminable série de scandales, l'un chassant l'autre, concernant tous les secteurs d'un Etat déliquéscent.

L'âge d'or de la rente

[...] Toutes les opérations de réalisations d'infrastructures donnent lieu à des pactes de corruption qui ne sont pas limités, loin s'en faut, aux activités « civiles ». Les importations massives d'armements donnent lieu aux mêmes libéralités, [...] Le volume financier du commissionnement algérien est astronomique, à tel point d'ailleurs que les banquiers et analystes évitent de communiquer des fourchettes d'évaluation. D'autant que la corruption n'est pas

unilatérale, elle implique aussi bien des décideurs algériens que des donneurs d'ordre – et protecteurs – étrangers.

Gaspillage et incompétence

[...] Ces centaines de milliards de dollars dilapidés depuis vingt ans n'ont eu qu'un bien faible impact sur la croissance et la création d'emplois. Plus gravement, les conditions

sociales se sont profondément dégradées, les Algériens ne sont pas soignés et le secteur éducatif est abandonné. La rente a laminé l'économie et a démoralisé la société. [...] Le gaspillage massif de capitaux issus d'une ressource rare et non renouvelable a seulement servi à constituer des patrimoines à l'étranger et à alimenter les fortunes dissimulées par des banques ad hoc dans tous les refuges fiscaux, exotiques ou non, de la planète. [...] L'économie est encore plus dépendante et davantage fragilisée par les subventions généralisées destinées à acheter la paix sociale. Le niveau actuel des prix du pétrole, autour de 60 dollars en moyenne, est totalement insuffisant pour assurer l'équilibre budgétaire et le financement des importations. Les 200 milliards de dollars de réserves de change dont se gargarisaient les chantres du régime permettront de faire face aux importations pendant deux ou trois ans, tout au plus.

[...] Il apparaît donc que les vents favorables des quinze dernières années pourraient se transformer en vents debout pour les quinze années à venir... Le contrat social actuel,

subventions pour le peuple et corruption au sommet, est donc intenable et le régime semble démuné de moyens pour imposer une alternative moins fondée sur les subsides et la concussion.

La rente, unique planche de salut Ainsi, la démagogique campagne « Consommez algérien » lancée au printemps 2015 par un gouvernement dont l'incompétence égale l'immoralité se heurte à la réalité d'une production nationale quasi inexistante. [...] La dépendance à la rente est totale, comme le confirme la décision de recourir à la fracturation hydraulique et de produire des hydrocarbures de schiste, mise en œuvre en 2014 (3).

La compulsion prédatrice l'emporte sur toute autre considération et menace gravement l'avenir du pays. L'admirable mobilisation, depuis janvier 2015, des populations de la ville saharienne d'In-Salah, soucieuses des générations futures, de l'avenir de leur région et du pays tout entier jette une lumière crue sur les intentions réelles d'un régime qui n'hésite pas à sacrifier les intérêts stratégiques à long terme pour

maintenir des capacités d'exportation d'hydrocarbures

[...] L'opinion, parfaitement informée des évolutions en Syrie et en Libye, comprend sans équivoque que la recomposition du grand Moyen-Orient concerne également l'ensemble maghrébin. Cette connaissance des conditions, des objectifs, du chaos des néoconservateurs occidentaux et de la destruction de pays proches explique pour une large part l'apparente passivité de l'opinion. Le régime joue sur ce facteur pour défendre le statu quo. [...] Les perspectives ne portent donc pas à l'optimisme, d'autant que peu de voix s'élèvent pour redonner de l'espoir et faire entendre la voix de la raison à un système réfractaire à toute évolution.

Omar Benderra À la mémoire de l'ami Ahsène Taleb

**ALGERIA-WATCH**  
Informations sur la situation des droits humains en Algérie

13 Juin 2015

## Baisse des cours du pétrole et épargne institutionnelle Près de 100 milliards de dollars engloutis en moins de 3 ans

*Depuis le début de la baisse des cours du pétrole à la fin du premier semestre 2014 et l'année 2016, l'Algérie aura perdu près de 100 milliards de dollars suite à la baisse de son épargne en devises (réserves de change) et en dinars (Fonds de régulation des recettes, FRR), soit près du double de nos exportations d'hydrocarbures cumulées de 2015 et 2016.*

Les difficultés que connaît l'Algérie depuis plus d'un an seraient à première vue conjoncturelles liées à la situation actuelle des prix du pétrole et disparaîtraient dès la remontée des cours. Mais si la crise de l'or noir peut s'avérer éphémère, selon certains experts énergétiques, on ne peut pas en dire autant de l'économie nationale. Quand on sait la dépendance de l'Algérie aux hydrocarbures, son incapacité à construire une économie indépendante des fluctuations pétrolières internationales et à mettre en place des solutions durables à des crises récurrentes, on est amené à reconnaître que la crise

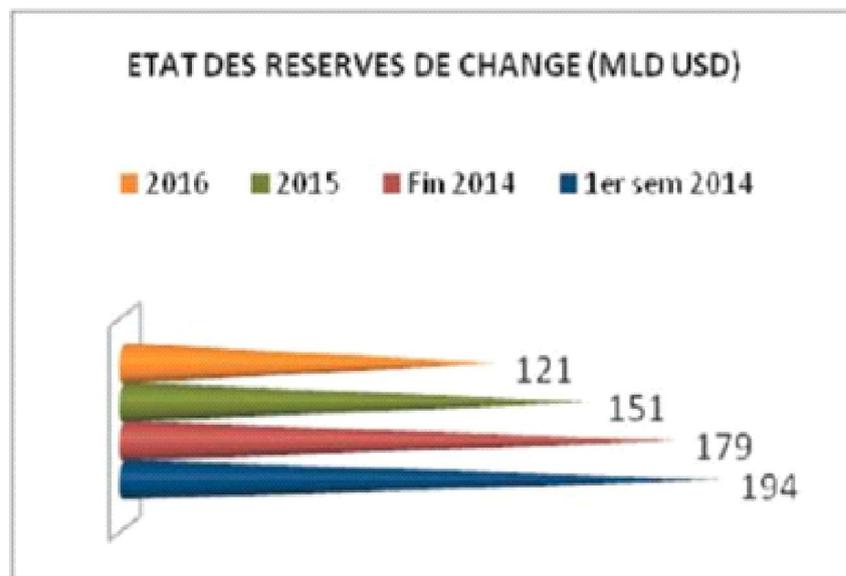
actuelle n'est davantage qu'un simple problème de trésorerie.

Les signes : S'il persistait encore un doute sur l'existence ou pas d'une crise, le projet de loi de finances a fini par convaincre les sceptiques avec des dispositions qu'on ne pensait pas le gouvernement capable de prendre compte tenu du zèle avec lequel elles ont été défendues par le passé, à l'image du droit de préemption, du recours au financement externe et de la hausse des prix de l'énergie. Les députés qui l'ont débattu reconnaissent qu'il traduit une situation de crise, même si leur perception diffère sur sa nature.

Réponses conjoncturelles : Les optimismes mitigés ne cachent en rien la réalité de la crise traduite dans les dispositions du PLF qui prévoit une baisse des recettes budgétaires, une hausse des importations, un recul dramatique des recettes d'hydrocarbures et un amenuisement de l'épargne institutionnelle. Fini le temps des

largesses, le projet propose de réviser à la hausse certains taxes et impôts, de mettre en place des « décrets d'ajustement » pour être en mesure de geler ou d'annuler des crédits en cours d'année en cas de besoin. Il propose de plafonner à 3% le taux de la bonification sur les crédits bancaires par le Trésor public (sauf Ansej, Cnac et Angem, région Sud et Hauts-Plateaux). Des mesures aux effets à court terme, car face à la crise le gouvernement donne l'impression d'être pris de court. « Pour le moment, rien de vraiment important n'a été fait pour faire face à la crise budgétaire. Le gouvernement est en train d'utiliser son atout principal, le FRR (Fonds de régulation des recettes), sans s'attaquer au problème. Cet atout ne sera plus utilisable à partir de 2017 et nous aurons suffisamment de devises pendant cinq années, à

condition que le prix du pétrole ne baisse pas en dessous de 50 dollars», explique NourMeddahi, économiste. La diversification de l'économie se faisant toujours attendre, le gouvernement prend des mesures conjoncturelles avec deux objectifs clairs : réduire les importations et renflouer les caisses de l'Etat à travers des hausses de prix et de taxes prévues dans le PLF 2016. Rattrapage : Sur le long terme, des mesures parfois contestées ont également été prises. La révision annoncée du code de l'investissement avec une nouvelle mouture a priori orientée vers la facilitation de l'acte d'investir pour les investisseurs nationaux et étrangers semble également procéder de la même logique. La volonté d'encourager et de favoriser en tout lieu la production nationale, depuis longtemps mise en avant par le gouvernement, relève également d'une vision à long terme tendant à reconfigurer le visage de l'économie nationale, même si sur le terrain elle tarde à se concrétiser. La crise la remise au goût du jour en raison d'une volonté de préserver ce qui reste des réserves de change qui auront perdu quasiment un quart de leur montant entre fin 2014 et fin 2015. Dans cette optique, le



gouvernement tente de favoriser les partenariats nationaux-étrangers, dans lesquels pourtant la part de la production nationale reste très limitée (assemblage automobile avec Renault, tramway avec Alstom). L'autre mesure à portée économique majeure, mais que le gouvernement a jusque-là hésité à mettre sur la table, compte tenu de sa portée sociale, consiste en la révision du système des subventions. La crise n'a pas seulement changé la couleur des indicateurs économiques, elle a aussi

fait sauter quelques tabous (hausse des prix de l'électricité et des carburants, révision des subventions, endettement externe). Reste à savoir jusqu'où ira le gouvernement ?

Safia Berkouk

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDEPENDANT

30 Novembre 2015

## L'Algérie importe moins de produits énergétiques et lubrifiants :

2013		2014		Produit
Quantité en milliers de tonnes	Valeur en millions de dollars	Quantité en milliers de tonnes	Valeur en millions de dollars	
2,369	2,22	1 216,09	1,103	<b>Gasoil</b>
1,220	1 283,89	845,33	800,25	<b>Essence super</b>
212,26	255,76	177,35	141,29	<b>Huiles des graisses et lubrifiants</b>
624,38	356,72	774,17	413,22	<b>Bitumes de pétrole</b>

**Un recul de 3% en 2014 par rapport à 2013**

Source : Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (Algex)-2015

importés. Cette dépendance place l'Algérie dans une situation délicate aggravée par la chute des prix du pétrole et la glissade du dinar face au dollar. S'ajoute à cette crise, le phénomène de la contrebande du carburant qui gangrène les zones frontalières de l'Algérie avec le Maroc et la Tunisie. Des pratiques illégales qui font perdre à l'économie nationale beaucoup d'argent. Difficile pour l'Algérie de définir ses besoins en matière d'énergie vue l'ampleur de l'informel ainsi que l'augmentation du parc automobile qui nécessite plus d'énergie. Selon les chiffres du Conseil national de l'informatique et statistique (Cnis) et du ministère du commerce, les importations des produits énergétiques et lubrifiants ont enregistré une hausse de plus de 8% en 2013 par rapport aux années précédentes et même celle de 2014. Presque tous les produits sont concernés par cette hausse, à savoir, le gasoil, l'essence super, le bitume de pétrole, l'huile des graissages et lubrifiants et le gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux. Ces

Le marché des hydrocarbures algériens a annoncé une contre-performance de 0,6% pour l'année 2014, ce qui conteste les efforts de l'Algérie pour réduire sa facture d'importation des produits énergétiques et lubrifiants, notamment, du gasoil et de l'essence. Deux produits essentiels dont la valeur des importations a dépassé, durant les années précédentes, les 3 milliards de dollars et ce, au moment où la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach rassure d'atteindre l'autosuffisance en la matière dès 2015 et

exporter d'ici 2018. L'Algérie est l'un des plus importants producteurs et exportateurs de l'énergie brute dans le monde, notamment en Afrique mais, également, l'un des plus grands importateurs de l'énergie en raison de l'absence de maîtrise des technologies de transformations de l'énergie. Bien qu'elle soit un secteur d'intensité capitaliste, la facture globale des importations de l'Algérie est, chaque année, dopée par le volume croissant des produits énergétiques et lubrifiants

produits représentent la majeure partie des importations d'énergie et ses dérivés. L'Algérie enregistre le taux le plus important de baisses des importations de l'énergie et lubrifiants, au premier semestre 2015, estimé de 1,12 milliard de dollars, soit un recul de 25,33% par rapport à la même période de l'année 2014. En effet, durant cette dernière, l'Algérie a totalisé plus de 2,6 milliards de dollars soit plus de 212 milliards de dinars pour un volume de 3,2 millions de tonnes. Ainsi les importations en la matière ont baissé de 5% par rapport à 2013 dont les achats de l'Algérie en énergies et lubrifiants à 4,3 milliards de dollars, soit 341 milliards de dinars pour un volume de 4,8 millions de tonnes. Avec la baisse de la production pétrolière, la compagnie nationale des hydrocarbures Sonatrach importe jusqu'à 100% certains produits énergétiques. Il y a lieu de rappeler qu'en 2012, l'Algérie importait jusqu'à 98% de l'énergie et, comme chaque année, se classe en tête de liste des

importations. L'Algérie a importé cette année pour une valeur de 4,9 milliards de dollars. De 2012 à juin 2015, les importations de l'Algérie en matière d'énergie et lubrifiants ont atteint plus de 11 milliards de dollars. La majeure partie de ces importations sont en provenance de Chine qui est, également, un producteur des hydrocarbures comme l'Algérie, mais il détient plus de technologie et savoir-faire en matière de transformation de l'énergie fossile, contrairement à l'Algérie. L'autosuffisance de l'Algérie en carburant n'est pas pour demain. En 2012, l'Algérie avait consommé près de 14 millions de tonnes de carburant, soit une hausse de 14% par rapport à la consommation de l'année 2011. Le même trend haussier s'est poursuivi durant les années suivantes, à savoir 2013 et 2014. En 2013, les importations de l'Algérie en carburant ont atteint plus de 4 milliards de dollars en carburant, dont 2,24 milliards de dollars en gasoil et 2 milliards de dollars d'essence et ce, pour un volume

de 2,8 millions de tonnes. En contrepartie et au moment où la valeur de carburant a augmenté, les exportations d'hydrocarbures brutes ont reculé de 7,3% en volume et 10,2% en valeur. Cette valeur a, par contre, baissé légèrement en 2014 pour atteindre 1,1 milliard de dollars pour le gasoil et ce, pour une quantité de 1,2 million de tonnes et près de 800 millions de dollars pour 845 millions de tonnes d'essence (super). Cette tendance s'est même poursuivie durant le premier semestre 2015.

Samira Bourbia



15 Septembre 2015

## Peut-on transformer la contrainte en opportunité pour diversifier les sources de financement ?

[...] C'est ainsi que le projet de la LF2016 prévoit des dépenses d'équipements en recul de 18% en 2016 en comparaison avec 2015. Une diminution historique en Algérie, même s'il est clairement établi que c'est précisément la dépense publique qui tire la croissance et l'emploi en Algérie. Alors ce recul sera-t-il nature à aggraver la crise par une diminution de la croissance et une augmentation du chômage ou à l'inverse sera-t-il une opportunité pour diversifier les sources de financement des infrastructures et de l'économie?

[...] La science économique, en matière de pratique des réformes, nous enseigne que se contenter de ne donner qu'une seule réponse, par choix tactique, s'avère toujours inefficace voire contre productif. C'est pour cela qu'il faudra faire les deux en s'inscrivant dans un cap stratégique et en suivant une trajectoire cohérente. Deux institutions de la République viennent de se positionner de façon proche sur cette question. La Banque d'Algérie, par la voix de son Gouverneur, se projetant déjà dans le temps long, a déclaré à Lima que les pays émergents et en développement (en crise) «devront recalibrer leurs politiques budgétaires tout en limitant les

effets négatifs sur les dépenses d'infrastructures et sociales ainsi que sur la croissance à long terme». C'est la même tonalité qu'on retrouve dans le dernier texte du CNES remis au Gouvernement comme synthèse des travaux du Panel d'experts. Cette institution consultative a émis des propositions de court terme dont elle considère que certaines d'entre elles gagneraient à être insérées dans le projet de la LF 2016 en examen au Parlement. À l'inverse, d'autres propositions de portée structurelle, portant sur les sujets sensibles ou tabous tels que les transferts sociaux notamment, s'inscrivent quant à elles dans «une trajectoire budgétaire de quatre à cinq ans». Enfin, pour rester dans notre sujet, des idées intéressantes de financement alternatifs pour les infrastructures y sont évoquées comme par exemple le partenariat public/privé cher aux institutions de Bretton Woods dont c'est sûrement le moment de tester la faisabilité opérationnelle en puisant dans la liste des projets «gelés» par les pouvoirs publics. Liste de projets dans laquelle il faudra impliquer également pour les montages financiers la Banque africaine de développement (BAD) dont nous avons été et sommes toujours un gros contributeur sans en avoir suffisamment bénéficié. [...] Il convient tout simplement

d'en finir avec le volontarisme dispendieux des «années fastes» et revenir aux normes universelles de réalisation qui rendront éligibles au financement par le marché un certain nombre d'infrastructures et d'équipements publics. L'extension de l'aéroport international d'Alger est, à cet égard, une opération test. Le nouveau port Centre aussi.

Pour conclure, on voit bien qu'il y a des scénarios de sortie de crise par le haut, compatibles d'ailleurs avec la gravité et la durée de la crise. Mais leur mise en œuvre implique de bousculer certains intérêts établis ou émergents d'ici et d'ailleurs et de construire d'autres rapports de forces. Finalement, tout l'enjeu est à présent moins dans l'ingénierie des réformes que dans la volonté politique d'oser les réformes. C'est ma conviction en tout cas car le risque zéro n'existe nulle part.

Mekideche Mustapha



11 Novembre 2015

## Les Algériens peuvent-ils vivre sans leur économie informelle ?

*Dans le collimateur des dirigeants depuis plusieurs années, l'économie informelle continue de proliférer en Algérie. N'est-il pas temps de chercher à contrôler ces activités frauduleuses plutôt que de tenter de les éradiquer ? Des experts algériens dans le domaine ouvrent le débat.*

L'état des lieux est accablant : au cours des quatre dernières années, des transactions commerciales sans factures d'un montant global de 206.5 milliards de DA, à savoir pas moins de deux milliards d'euros, soit une moyenne annuelle de 51,6 milliards de DA, ont été découvertes par le ministère du Commerce. Mais de l'aveu même du ministre en charge du dossier, Amara Benyounes, présent à la Journée d'étude sur l'économie et le marché informel, organisée par son département lundi 2 février à l'hôtel El Aurassi, ces chiffres sont certainement inférieurs à la réalité. Amara Benyounes a ainsi déclaré... qu'il est «difficile de cerner avec exactitude l'ampleur de ce phénomène au regard de sa nature occulte et de ses pratiques frauduleuses».

Presque un Algérien sur deux travaille dans l'économie informelle

Une chose est sûre, l'économie souterraine a gagné du terrain en Algérie ces trente dernières années. «Le passage d'une situation de monopole et de pénurie à une situation de concurrence et d'abondance a été accompagné par l'émergence de pratiques frauduleuses et anticoncurrentielles à l'origine de la prolifération d'une économie parallèle ou informelle», a expliqué Amara Benyounes. D'après l'Office national de statistiques (ONS), le poids de l'économie informelle dans le PIB algérien est passé de 20% en 1975 à 33,5% en 2001, pour s'établir à 45,6% en 2012, dernière statistique en date. Parmi les secteurs d'activités les plus concernés par le marché de l'informel en Algérie, les services (45%), le bâtiment et travaux publics (BTP) (37,4%) et enfin l'industrie (17,3%), a cité Farid Allaouat, maître de conférence à HEC Alger...

Le marché de l'informel est surtout un employeur non négligeable. Le nombre d'Algériens, qui travaillent dans ces réseaux parallèles et illicites, a doublé en l'espace de trente ans. D'après l'OCDE, le travail informel représentait 21,8% du total des emplois (non agricoles) en 1975-1979, contre 41,3% en 2000-2007. Bien sûr,

ce n'est pas l'apanage de l'Algérie, rassurent les experts. En Tunisie, 35% des emplois relèvent de l'économie informelle, au Maroc ce taux grimpe jusqu'à 67,1%. «Mais ce n'est rien par rapport au Pakistan, Bangladesh et à certains pays d'Amérique latine, où le taux frise les 90%», a souligné Rachid Alliouche, enseignant-chercheur à HEC Alger. L'Union européenne n'est pas en reste, renchérit cet économiste, puisque 18% du PNB européen provenait en 2013 de ces activités parallèles.

Pour Amara Benyounes, il ne faut pas aller chercher très loin les causes de l'explosion du marché informel dans le pays. «Si par le passé, l'informel constituait un refuge pour une frange minime d'une population, sans revenu ou à la recherche de ressources financières supplémentaires pour subvenir à ses besoins, son expansion actuelle obéit, de plus en plus, à des objectifs occultes et à des motivations de gain facile, d'enrichissement illicite et d'évasion fiscale», a affirmé le ministre du Commerce. D'autres paramètres, tels qu'un marché de l'emploi au point mort, la sur-fiscalisation des entreprises, la bureaucratie, des revenus indécents une couverture sociale décevante sont aussi à prendre en considération pour analyser avec finesse ce phénomène, considèrent les universitaires. Dans le but d'endiguer la croissance du marché informel en Algérie, le ministère du Commerce a mis au pied un plan d'action, prévu dans le programme quinquennal 2010-2014, comprenant une enveloppe de 12 milliards de dinars pour la réalisation et l'aménagement de marchés de proximité, une seconde de 10 milliards de dinars pour installer des marchés couverts. L'objectif est également d'insérer dans l'économie formelle les artisans du marché informel. C'est pourquoi, le ministère du Commerce a aussi prévu l'exonération, à titre transitoire, des commerçants qui ouvrent boutique dans les sites aménagés par les collectivités de l'impôt forfaitaire unique (IFU) pour les deux premières années d'activité. À l'issue de cette période, ces commerçants bénéficieront de nouveaux abattements fiscaux.

### Formaliser l'informel

À une réponse répressive, consistant à mater les ouvriers du marché informel, le ministère du Commerce semble désormais préférer la logique

progressive, par des réformes structurelles. «Il faut créer les conditions économiques et sociales pour mettre fin à l'informel. Et cela passe par des mesures incitatives qui rapprochent les populations dans l'informel vers l'informel», a martelé Farid Allaouat...

Pour certains experts, animateur de la Journée d'étude sur l'économie et le marché informel, les activités parallèles et illégales ne peuvent pas être que néfastes pour la santé économique du pays. «Il faut distinguer l'économie informelle prédatrice, qui ruine des emplois, de l'économie informelle productrice, qui tire la croissance d'un pays vers le haut», a nuancé Cherif Souak, maître de conférence à HEC Alger, ajoutant : «les économies informelles et formelles sont imbriquées. Il y a de l'informel dans le formel!». Dans la foulée, il a cité l'exemple de l'Italie, «où l'informel est de partout, y compris dans des entreprises de l'économie formelle, comme les fabricants de vêtements, de lunettes et de cigarettes, et profite à la croissance nationale».

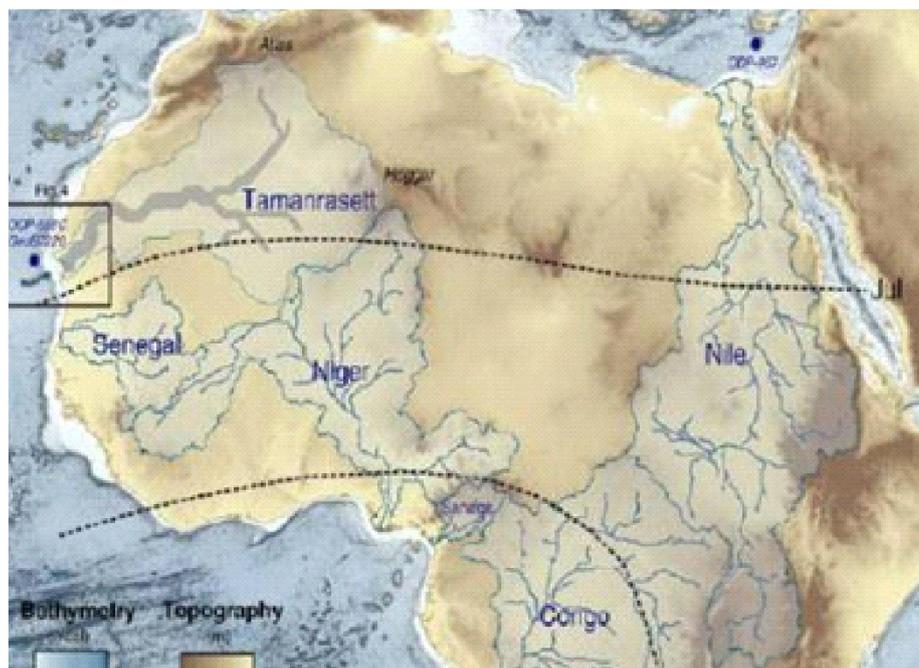
Dans un pays où presque un citoyen sur deux travaille dans le marché de l'informel et où le taux de chômage officiel avoisine les 10%, l'économie souterraine n'est-elle pas un mal nécessaire ? «Beaucoup de familles n'auraient pas de revenu si l'informel était éradiqué», a rétorqué Cherif Souak. Plutôt donc que de chercher à éradiquer le marché de l'informel n'est-il pas temps de chercher à le contrôler ? Dans ce sens, la centaine d'acteurs participants à la Journée d'étude de ministère a proposé, dans ses recommandations, la mise en place d'un Observatoire, composé d'associations de défenseurs des consommateurs, d'universitaires, de sociologues, chargé de recueillir une base de données sur ce phénomène pour être en mesure, enfin, de mieux l'analyser. Les participants recommandent aussi de formaliser le marché informel de la devise, en ouvrant des bureaux de change parallèle et en imposant un quota de sommes à changer...

Djamila Ould Khettab

**AF** ALGERIE-FOCUS.com  
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS

04 Février 2015

## Découverte scientifique : Le grand fleuve Tamanrasset révélé !



Une récente étude, qui vient d'être publiée dans la revue *Nature Communications*, révèle l'existence d'un vaste réseau de rivières anciennes enfouies sous le désert du Sahara oriental. Dévoilées par des chercheurs de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et du CNRS, avec la collaboration d'une quinzaine d'autres laboratoires, les traces de ces cours d'eau sous les sables arides de la Mauritanie seraient le terme d'un grand fleuve dont l'embouchure se versait autrefois dans les eaux de l'océan Atlantique. Il s'agirait du grand fleuve Tamanrasset, un cours d'eau mythique dont l'existence est désormais théoriquement envisagée à la lumière des images satellites inédites, présentées par la paléoclimatologue et géochimiste française Charlotte Skonieczny, dont la publication, fin novembre dernier, a fait grand bruit dans la communauté scientifique mondiale... La découverte de ce réseau de rivières anciennes en Mauritanie ouvre à présent la voie au pistage de la trajectoire de ce cours d'eau légendaire dormant sous le territoire algérien, dissimulé sous les dunes.

Distinctement photographiés du ciel sur le territoire mauritanien, ces ruissellements fossiles pourraient être le prolongement d'un autre

réseau encore plus important, le fameux grand fleuve Tamanrasset ou, selon une autre appellation, ce que les scientifiques désignent par «la vallée supposée de la rivière Tamanrasset», un ancien système hydrographique qui serait le 12<sup>e</sup> plus important bassin de drainage au monde, énonce l'étude...

Les travaux concordants d'une quinzaine de scientifiques ayant participé à cette recherche font état d'une grande rivière datant de 245 000 ans, qui aurait existé à l'époque des périodes humides africaines ; l'eau y aurait coulé pour la dernière fois il y a environ 6500 ans...

L'hypothèse d'un grand cour d'eau qui alimentait ce canyon avait déjà été soupçonnée en 2003, lors de la cartographie en 3D du canyon... Ces anciens flux d'eau, à plein débit, envoyaient des flots rapides et parfois dévastateurs dans le canyon creusé à son embouchure sur l'océan. Les traces sédimentaires auraient suggéré l'action d'une rivière massive dans le canal profond creusé dans le plateau continental, où il subsistait un riche environnement sous-marin. «Les gens ordinaires conçoivent difficilement l'idée du changement climatique et la vitesse à laquelle il intervient. Nous avons là l'exemple édifiant où, en seulement quelques

milliers d'années, le Sahara s'est transformé d'un milieu humide avec un luxuriant écosystème et de riches sédiments charriés vers l'océan en un désert sec et aride», explique le professeur Russel Wynn.

.. Ce fleuve aurait également été réactivé lors des périodes d'intensification de la mousson ouest-africaine qui se sont succédé au cours des derniers cycles climatiques. Le scientifique va encore plus loin en supposant que l'eau de cette rivière, qui avait disparu et réapparu à plusieurs reprises dans le passé, puisse rejaillir de nouveau dans un lointain futur.

L'intérêt d'une telle découverte paléontologique ne se limite pas à sa dimension historique car en fait, les résultats de ces travaux livreraient éventuellement des indications précieuses sur la localisation de nouvelles ressources hydriques dans la région... : «Cet important système de rivières serait connecté à de grandes quantités de ressources aquifères fossiles, localisées à l'endroit où les canaux ont été identifiés. Cela apporte d'intéressantes informations géographiques sur les endroits où il faudrait creuser pour trouver de l'eau dans les régions désertiques.» Les peintures rupestres découvertes dans les régions désertiques, représentant des hommes nageant dans des lacs et des rivières, trouvent ainsi toute leur signification. Il s'agirait vraisemblablement de scènes de vie prospère, vécue par des communautés humaines sur les bords de la luxuriante vallée du fleuve Tamanrasset, remontant aux ères dites périodes africaines humides correspondant aux variations climatiques naturelles de l'histoire de la terre. Les spécialistes précisent que le Sahara a connu quatre à cinq périodes humides durant les 200 000 dernières années.

Mohamed Staifi

**El Watan**  
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

16 Décembre 2015

## APN: le projet de loi de finances 2016 adopté

ALGER-Le projet de loi de finances 2016 a été adopté, lundi, à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, en présence de plusieurs membres du gouvernement.

La séance qui a duré, exceptionnellement, plus de 4 heures, a cependant été boycottée par les parlementaires du Parti des travailleurs (PT), du Front des forces socialistes (FFS), de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV) et du Front pour la justice et le développement (FJD) qui ont assisté uniquement au vote des articles amendés. 16 amendements ont été retenus sur plus de 60 propositions d'amendements. Parmi les articles qui ont suscité une grande polémique auprès des députés de l'opposition, figure l'article 71 voté par l'APN dans sa version amendée sur proposition de la Commission des finances et du budget, alors que les députés de l'opposition appelaient à son abrogation. Cet article prévoit l'amendement de l'article 22 de la loi 84-17 relative aux lois de finances, en soulignant que «des décrets d'ajustement peuvent être pris sur la base d'un rapport du ministre des Finances, en cours de l'année, pour prendre en charge, par le gel ou l'annulation de crédits destinés à la couverture de dépenses, une situation d'ajustement nécessaire en cas de détérioration des équilibres». Après les séances de débat tenues la semaine dernière, la commission des finances a décidé d'amender cet article en y ajoutant une condition: le ministre des finances doit lui fournir «à la fin de chaque exercice budgétaire un exposé global sur les opérations d'ajustement». Les opposants ont estimé que l'adoption de cet article constituait une violation de la Constitution». L'article 66 relatif à l'ouverture du capital des entreprises économiques publiques à l'actionnariat national résident a fait l'objet d'une vive contestation de l'opposition. Après le vote à l'unanimité pour l'abrogation de l'article qui constitue, selon plusieurs députés, un projet de privatisation «masquée» des entreprises publiques y compris les entreprises stratégiques, le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a soumis au vote une version reformulée de l'article.

Reconnaissant l'existence d'une «ambiguïté» dans la première version de l'article, M. Benkhalfa a proposé une nouvelle version qui préserve, selon lui, un niveau acceptable du capital public. La nouvelle version stipule que «les entreprises publiques économiques qui

réalisent des opérations d'ouverture de capital en direction de l'actionnariat national résident, doivent conserver au moins 34% du total des actions ou des parts sociales». Selon l'article 66 amendé, l'actionnaire national résident peut détenir ces actions sur une période de cinq ans. Après une expertise juridique sur le respect des engagements souscrits, il est possible de soumettre au Conseil des participations de l'Etat l'option de l'achat du reliquat des actions. En cas d'approbation par le Conseil, la concession se fait selon le prix convenu dans la charte des partenaires ou celui fixé par le conseil», a souligné le ministre.

Deux articles amendés ont été adoptés à la majorité (articles 2 et 55) relatifs à la part des bénéficiaires devant être réinvestis en contrepartie d'avantages dans le cadre de l'appui à l'investissement. Alors que les députés de l'opposition ont demandé l'annulation de ces deux articles, l'APN a décidé de les maintenir mais sous une version amendée. L'APN a adopté une formule amendée par la commission des finances et du budget portant fixation d'un taux de 30% représentant la part des bénéficiaires à réinvestir en contrepartie des exonérations accordées dans le cadre des systèmes d'appui à l'investissement. Quant aux autres amendements, ils ont été adoptés sans susciter de polémique. Il s'agit, à titre d'exemple, de l'introduction de nouveaux articles dans le texte de loi relatif aux conditions de rapatriement des dépouilles des Algériens établis à l'étranger et l'obligation faite aux résidents l'étranger de présenter, au moment de quitter le territoire national, un reçu bancaire attestant une opération de change de devises auprès d'une banque pour les montants dépassant 1.000 euros. Un nouvel article relatif au passeport biométrique a été introduit pour les ressortissants algériens, en vertu duquel ils doivent s'acquitter d'un timbre fiscal équivalent à 6.000 DA, et à 12.000 DA dans le cas d'un document de voyage contenant 50 pages. L'APN a également adopté l'amendement de l'article 58 relatif à l'exonération de droit douaniers pour l'essence et le gasoil réimportés en ajoutant la mention qui précise que cette exonération est applicable exclusivement à Sonatrach. ALGER-Le projet de loi de finances 2016 a été adopté, lundi, à la majorité par l'Assemblée populaire nationale (APN), lors d'une séance plénière présidée par Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, en présence de plusieurs membres du gouvernement.

La séance qui a duré, exceptionnellement, plus de 4 heures, a cependant été boycottée par les parlementaires du Parti des travailleurs (PT), du Front des forces socialistes (FFS), de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV) et du Front pour la justice et le développement (FJD) qui ont assisté uniquement au vote des articles amendés. 16 amendements ont été retenus sur plus de 60 propositions d'amendements. Parmi les articles qui ont suscité une grande polémique auprès des députés de l'opposition, figure l'article 71 voté par l'APN dans sa version amendée sur proposition de la Commission des finances et du budget, alors que les députés de l'opposition appelaient à son abrogation. Cet article prévoit l'amendement de l'article 22 de la loi 84-17 relative aux lois de finances, en soulignant que «des décrets d'ajustement peuvent être pris sur la base d'un rapport du ministre des Finances, en cours de l'année, pour prendre en charge, par le gel ou l'annulation de crédits destinés à la couverture de dépenses, une situation d'ajustement nécessaire en cas de détérioration des équilibres». Après les séances de débat tenues la semaine dernière, la commission des finances a décidé d'amender cet article en y ajoutant une condition: le ministre des finances doit lui fournir «à la fin de chaque exercice budgétaire un exposé global sur les opérations d'ajustement». Les opposants ont estimé que l'adoption de cet article constituait une violation de la Constitution». L'article 66 relatif à l'ouverture du capital des entreprises économiques publiques à l'actionnariat national résident a fait l'objet d'une vive contestation de l'opposition. Après le vote à l'unanimité pour l'abrogation de l'article qui constitue, selon plusieurs députés, un projet de privatisation «masquée» des entreprises publiques y compris les entreprises stratégiques, le ministre des Finances, Abderrahmane Benkhalfa, a soumis au vote une version reformulée de l'article. Reconnaissant l'existence d'une «ambiguïté» dans la première version de l'article, M. Benkhalfa a proposé une nouvelle version qui préserve, selon lui, un niveau acceptable du capital public. La nouvelle version stipule que «les entreprises publiques économiques qui réalisent des opérations d'ouverture de capital en direction de l'actionnariat national résident, doivent conserver au moins 34% du total des actions ou des parts sociales». Selon l'article 66 amendé, l'actionnaire national résident peut détenir ces actions sur une période de cinq ans. Après une expertise juridique sur le respect des engagements souscrits, il est possible de

soumettre au Conseil des participations de l'Etat l'option de l'achat du reliquat des actions. En cas d'approbation par le Conseil, la concession se fait selon le prix convenu dans la charte des partenaires ou celui fixé par le conseil», a souligné le ministre. Deux articles amendés ont été adoptés à la majorité (articles 2 et 55) relatifs à la part des bénéficiaires devant être réinvestis en contrepartie d'avantages dans le cadre de l'appui à l'investissement. Alors que les députés de l'opposition ont demandé l'annulation de ces deux articles, l'APN a décidé de les maintenir mais sous une version amendée. L'APN a adopté une formule amendée par la commission des finances et du budget portant fixation

d'un taux de 30% représentant la part des bénéficiaires à réinvestir en contrepartie des exonérations accordées dans le cadre des systèmes d'appui à l'investissement. Quant aux autres amendements, ils ont été adoptés sans susciter de polémique. Il s'agit, à titre d'exemple, de l'introduction de nouveaux articles dans le texte de loi relatif aux conditions de rapatriement des dépouilles des Algériens établis à l'étranger et l'obligation faite aux résidents à l'étranger de présenter, au moment de quitter le territoire national, un reçu bancaire attestant une opération de change de devises auprès d'une banque pour les montants dépassant 1.000 euros. Un nouvel article

relatif au passeport biométrique a été introduit pour les ressortissants algériens, en vertu duquel ils doivent s'acquitter d'un timbre fiscal équivalent à 6.000 DA, et à 12.000 DA dans le cas d'un document de voyage contenant 50 pages. L'APN a également adopté l'amendement de l'article 58 relatif à l'exonération de droit douaniers pour l'essence et le gazoil réimportés en ajoutant la mention qui précise que cette exonération est applicable exclusivement à Sonatrach.

30 Novembre  
2015



## Violences faites aux femmes.

### Place à la sensibilisation et au durcissement des lois

*Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses, faire évoluer les mentalités, reconnaître et protéger les femmes victimes de violences, faire en sorte que les droits de la femme n'existent plus que sur du papier et proposer des lois qui pénalisent sévèrement le recours à la violence contre les femmes. Tels sont les objectifs que se lancent plusieurs associations et organisations féminines en Algérie.*

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée Mondiale de Lutte contre les violences faites aux femmes, qui coïncide avec le 25 novembre de chaque année, plusieurs acteurs sociaux mènent un véritable combat sur le terrain pour lutter contre un phénomène qui prend une ampleur inquiétante dans la société algérienne.

Plus de 100 000 femmes victimes de violences chaque année

Les statistiques donnent réellement froids dans le dos. Selon les récents chiffres avancés par L'Observatoire algérien de la femme, quelque 7000 cas de violence ont été recensés depuis le début de l'année, à travers le territoire national, par les services de police. Ce chiffre ne représente, selon la directrice de l'Observatoire algérien de la femme Mme Chaïa Djafri que la partie visible de l'iceberg, puisque plusieurs femmes refusent de porter plainte par peur des représailles. Elles seraient plus de 100 000 à souffrir de la violence sous toutes ses formes, estiment plusieurs experts.

Sensibiliser, informer et éduquer pour changer les mentalités

Plusieurs campagnes de sensibilisation sont lancées sur le terrain pour endiguer ce phénomène et contribuer à un changement des mentalités. Dans ce sens, l'Observatoire algérien de la femme a lancé à Alger une campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes qui touchera plusieurs wilayas. La campagne s'étalera, selon les déclarations de Chafia Djafri, présidente de l'OAF, sur toute l'année et aura comme principaux repères la religion qui incite à la co-existence et la protection

de rue pour inaugurer la campagne internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

L'article (333 bis 1); vers un durcissement des sanctions

Plusieurs experts sont unanimes sur cette question : pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, il ne suffit pas d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la société, les mesures répressives à la hauteur du délit doivent suivre. C'est d'ailleurs dans ce sens que le parlement algérien devra, dans son débat programmé à l'automne, voter la mise en vigueur de l'article (333 bis 1) qui «incrimine les agissements que subissent les femmes dans les lieux publics, le plus souvent sous forme de violences verbales ou d'actes portant atteinte à la pudeur». L'article entre dans le cadre d'un projet de loi soumis au parlement algérien et qui vise à modifier le Code pénal concernant les violences faites aux femmes et imposer des sanctions plus sévères à l'encontre des agresseurs. Il est à rappeler, par ailleurs, qu'Amnesty International a lancé, en mars 2014, une pétition internationale demandant aux Etats du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) de mettre leurs lois et pratiques en conformité avec leurs obligations internationales. L'objectif de cette action est d'adopter des réformes en droit et en pratique pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

Nourehan .S

**AF ALGERIE-FOCUS.com**  
L'INFORMATION POUR VOUS ET AVEC VOUS  
24 Novembre 2015



de la femme, et la constitution qui garantit l'égalité entre l'homme et la femme. Il est à signaler que l'Observatoire algérien de la femme n'est pas le seul à s'engager sur le terrain pour lutter radicalement contre les violences que subissent les femmes au quotidien. Il mérite de citer la récente initiative lancée par le collectif d'Alger Berkana Mel 3onf, qui lutte contre la violence faite aux femmes. Le collectif a appelé samedi dernier, les jeunes artistes algérois à se rassembler à la Place de la Grande Poste pour donner un spectacle

## Une commémoration à la hauteur de l'artiste

Voilà déjà 30 ans qu'a disparu l'artiste «aux mille éclats» M'hamed Issiakhem, laissant derrière lui et pour la postérité une œuvre colossale de beauté et de sensibilité.



M'hamed Issiakhem est né à Ait Djennad, près d'Azeffoun en Grande-Kabylie le 17 juin 1928, il s'installe à l'âge de trois ans à Relizane avec ses parents jusqu'en 1947, date à laquelle il rejoindra la Société des Beaux-arts d'Alger, où il s'inscrit à des cours d'enluminure et de miniature, puis à l'École des Beaux-arts d'Alger où il sera l'élève de Mohamed Racim, avant de rejoindre l'École des Beaux-arts de Paris... de 1953 à 1958. Une tragédie familiale l'a marqué à jamais et Issiakhem en gardera des séquelles durant toute sa vie, qui seront visibles à travers son œuvre et son parcours personnel. Meurtri par un drame dont il fut quelque part responsable, touché dans sa chair, privé d'amour maternel, sensible à la douleur et la souffrance de l'être humain, il donnera naissance à un art magistral qui marquera une ère nouvelle baignée dans ce talent inouï de faire de la laideur une beauté majeure. Il côtoiera les plus grands artistes et hommes de lettres, se liera d'amitié avec Kateb Yacine qui l'appelait «Œil de lynx», participera à de nombreuses expositions en Algérie

et à l'étranger et se fera surtout connaître à travers des portraits de femmes, dont le premier a été celui de Djamilia Bouhired qui fut arrêtée à Alger, condamnée à mort et torturée. Ce portrait a d'ailleurs servi de document aux membres de l'ALN pour dénoncer la pratique de la torture par la colonisation française. Et ce sont très souvent des silhouettes de femmes qu'on retrouve dans les tableaux de M'hamed Issiakhem, cette «femme symbole» qui se tord de douleur, et cela se ressent ; une femme dont le visage est flou, mais qui reste expressif ; un être dont le corps est difforme, mais qui demeure malgré tout sensuel.

Une peinture crue, vraie, profonde, sincère car comme l'avoue le défunt : «Quand je peins, je souffre, j'ai mal». Un grand artiste dont le parcours est à (re)découvrir grâce à l'initiative de sa ville d'adoption Relizane, à travers... un grand nombre d'artistes peintres et amoureux de la peinture qui lui organiseront... une manifestation comprenant diverses activités pour commémorer le 30e anniversaire de

sa disparition. Au programme, un Salon d'arts plastiques avec la participation de nombreux artistes et élèves des écoles des Beaux-arts d'Alger, de Mostaganem, de Sidi Bel-Abbès, d'Oran, de Tlemcen, de Tizi-Ouzou... ; une exposition des tableaux de l'artiste ainsi que de certaines esquisses qu'il avait réalisées lors du 1er anniversaire de la fête de l'Indépendance... ; la réalisation d'une fresque à l'ancienne gare ferroviaire de la ville et une visite de l'école primaire «la Mosquée» où a étudié l'artiste, puis des sites archéologiques que recèle la wilaya.

Un riche programme à la hauteur de cet artiste décédé un certain 1er décembre 1985... ; un homme aussi talentueux que tourmenté par une vie qui ne l'a pas gâté mais à laquelle il a donné le meilleur de lui-même : un Patrimoine.

Samira Bendris

LE DROIT DE SAVOIR, LE DEVOIR D'INFORMER  
**LIBERTE**

01 Décembre 2015

## Virée dans un pan de patrimoine oranais

## à l'abandon: A la découverte d'Oran sous... terre

Jeudi dernier, il y avait foule au niveau du Palais du Bey. Ce regroupement de citoyens oranais faisait suite à une invitation de l'OGBC (Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels) pour une visite guidée d'une infime partie des sous sols d'Oran. L'invitation à cette visite fut lancée par le responsable

de l'Office Ourabah Massinissa, sur les ondes de la radio locale, Bahia FM, lors de son émission quotidienne «Oumk wahran» que l'on pourrait traduire par «les profondeurs d'Oran» ou mieux encore «les racines d'Oran». Car il s'agit bien de remonter le temps à travers les vestiges et les profondeurs de cette ville

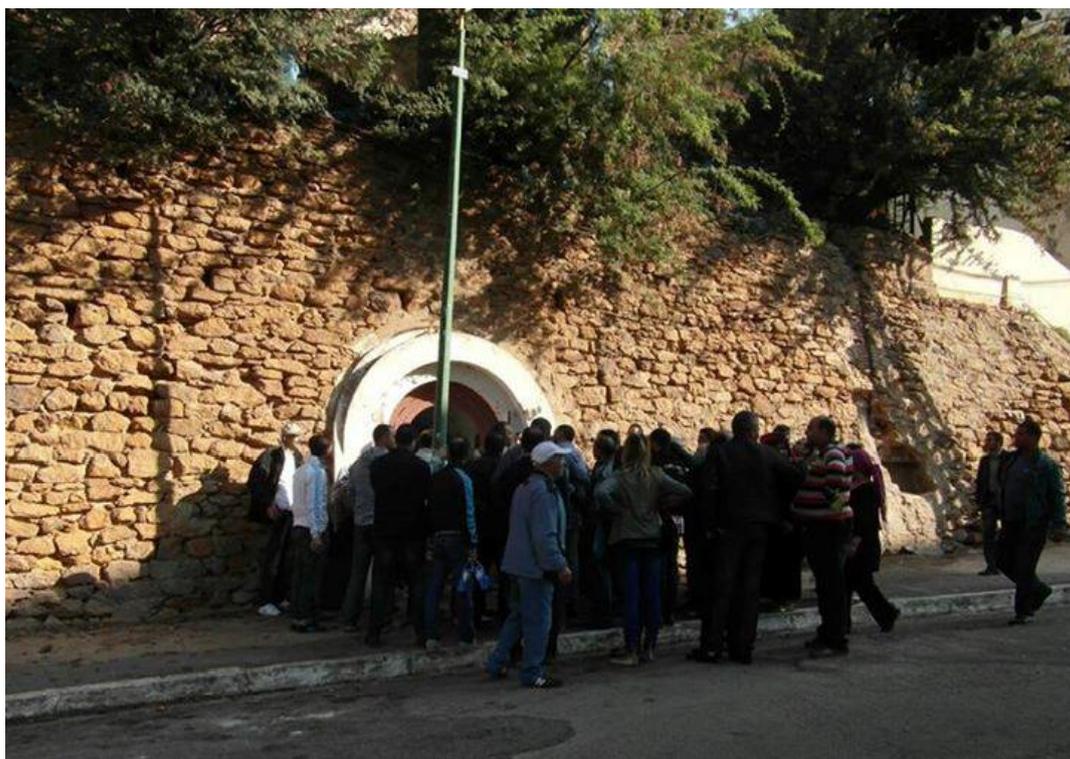
qui lui doit beaucoup, n'en déplaise à ses détracteurs. Massinissa a invité les oranais à venir visiter quelques galeries situées au sein de Rozalcazar et sur la rue de Philippe, sous la Promenade de Létang. Oran est, selon, beaucoup d'experts, la seule cité au monde à posséder un aussi invraisemblable réseau

de galeries enchevêtrées à l'extrême. «Certaines de ces galeries seraient des pièges mortels» selon notre guide.

En 1932, le commandant Kiener fut chargé d'aménager des abris de défense anti-aérienne pour Oran. Il ressort de son inventaire peut être le plus complet de ce qui a été réalisé. Les boyaux d'Oran seraient en mesure d'héberger quelques 125 000 personnes. Une ville sous la ville selon les historiens et autres chroniqueurs. Tous les conquérants d'Oran creusèrent son sous-sol mais c'est aux conquistadors espagnols que revient la palme. Les secrets de ces galeries étaient si bien gardés que les gouvernants espagnols, une fois débarqués, ignoraient ceux de leurs prédécesseurs et devaient en creuser des nouvelles. Le 1er libérateur de la ville, le Bey Bouchlaghem, ne sera pas en reste. Les galeries qui lui sont attribuées se situeraient à Eckmühl probablement dans la proximité du fort Saint Philippe. Il y aurait sous la Vielle Casbah une grande caserne souterraine ou pourrait être logé une population de 4000 personnes. Les galeries du Château Neuf, situés à l'extérieur du Palais Ottoman, sur le flan d'un tertre, est un long boyau qui s'enfonce à plus de quarante mètres sous terre et se termine par une porte en fer forgé. A un moment donné notre guide, s'arrêtera car il y avait risque d'éboulement. En levant la tête, on constate qu'il y a, au fait, un autre réseau de galerie qui passe au dessus de nos têtes. Dans celle-ci il y a, là, les signes palpables d'une utilisation récente qui remonterait probablement à la présence française. L'hypothèse la plus logique c'est qu'ils servaient de poudrière pour une probable défense aérienne durant la deuxième guerre mondiale.

Le second réseau que nous avons visité se trouve à l'extérieur du château. Notre guide, insiste pour nous montrer une entrée cadénassée située juste à l'entrée du château. Direction la rue Philippe, pour visiter les abris aménagés durant la deuxième guerre mondiale. Il s'agit d'un réseau composé de nombreuses galeries et des grandes pièces. Au fond d'un long couloir, on peut voir les restes d'un monte-charge d'une grande capacité. Ce monte-charge débouche au niveau de la porte du Château neuf, celle que notre guide nous avait montré avec beaucoup d'insistance au début de la visite. Ce réseau possède un puits d'aération qui débouche sur la terrasse de la muraille,

dans la Promenade de Letang sous les arbres. Au regard de l'état des lieux et des aménagements existants il est fort possible que ce réseau a été aménagé en PC de commandement par les militaires ou même d'hôpital. Dans cette petite ville souterraine ont respecté les règles de la «République» coloniale en instituant des abris pour les indigènes et des abris pour la colonie. Ces réseaux constituent aujourd'hui un véritable trésor du patrimoine oranais et leur bonne conservation, du moins pour ceux que nous avons visité, doit beaucoup aux agents de l'OGEBC qui pourtant ne possède que des moyens dérisoires. Mais la grande victoire de l'OGEBC, n'est peut être pas dans cette opération de conservation, qui constitue sa mission en



fait, mais celle de voir «des dizaines d'Oranais venir découvrir leur patrimoine», nous diront les guides de l'Office, formés sur le tas et qui font aujourd'hui leurs premières armes. D'ailleurs leur «patron» n'hésite jamais à demander aux visiteurs ce que le guide leur a dit pour vérifier s'il a bien appris la leçon. Sur la cinquantaine de personnes venues participer à cette visite guidée, une grande majorité était des chauffeurs de taxis venus découvrir cette ville dont ils ignorent tout. « J'ai vraiment honte lorsque des visiteurs me demandent de les conduire pour visiter le vieil Oran, je ne sais pas où les conduire.» nous dira l'un d'eux.

Un autre auditeur assidue de l'émission de Massinissa nous dira : «Je pensais être un «walde blad» (enfant de la ville), mais en écoutant l'émission, j'ai vite compris que je ne l'étais pas alors je suis venu pour savoir et découvrir «ma» ville» Les chauffeurs de taxi n'étaient pas les seuls

à s'être déplacés pour cette visite. Une doctorante en chimie nous dira «j'ignorais tout de cela, c'est dans un taxi, que j'ai appris qu'il y avait une visite guidée et j'ai décidé de ne pas aller au boulot pour venir aujourd'hui.» Elle n'est pas la seule d'ailleurs. Lui est cadre dans la capitainerie du port, il a pris deux heures pour venir assister à cette visite. Des femmes au foyer ont, elles aussi, abandonné maison et enfant pour venir rêver un moment dans ces lieux cachés et forcément plein de mystères. Les guides de l'OGEBC, n'hésitent pas à organiser la mise en scène. Un animateur prendra un autre Boyau pour apparaître venant à la rencontre des visiteurs. Les

tunnels d'Oran sont de véritables pièges, tant ils sont nombreux, certains ne conduisent nulle part ou débouche sur une oubliette. Le bébé dans les bras du papa et le sac en bandoulière chez la maman qu'importe mais pas question de rater cela, l'événement sera donc vécu par toute la famille. Ces réseaux souterrains pourraient jouer un grand rôle dans le développement touristique et culturel de la ville. Leur exploitation est d'autant plus facile que l'OGEBC a déjà fait le gros du travail. La pose d'une quelques planches, pour éviter aux visiteurs de marcher dans la terre humide et l'installation de quelques lampes serait, pour l'instant suffisante, du moins pour ce que nous avons pu voir.

S. Slama

Journal de l'Oranais  
Un journal citoyen pour et par le citoyen

27 Novembre 2015

## La musique arabo-andalouse en deuil

Sid-Ahmed Serri, l'un des maîtres de la musique arabo-andalouse est celui qui a voué toute sa vie à la préservation avec passion et détermination de la musique arabo-andalouse, une carrière s'étalant sur plus de 50 ans, avait pour souci majeur de transmettre son savoir aux jeunes mélomanes pour assurer la relève. Et il n'en lésinait pas. Celui qui a assimilé grâce à une mémoire phénoménale auprès de son maître Abderrezak Fakhardji, aimait partager ses connaissances avec la jeunesse avide de savoir musical traditionnel. Il enseignait à partir de 1980 au sein de la société musicale El-Djazairia El-Mossilia, en organisant plusieurs soirées, sous le slogan «Le printemps de la musique algérienne». Il a formé plusieurs artistes et musiciens dont Zerrouk Mokdad et Zakia Kara. Faisant preuve de disponibilité et de générosité, Sid-Ahmed Serri a laissé derrière lui des enregistrements audio et vidéo. Né le 2 novembre 1926 à La Casbah d'Alger au sein d'une famille de mélomanes, Sid Ahmed Serri, qui éprouvait, dès son tendre âge, une forte passion pour la musique andalouse,

s'est initié aussitôt à la musique andalouse. Son apprentissage se résumait à des techniques de psalmodie du Coran et à l'interprétation des chants religieux et de quasidate. Cela lui a permis de s'imposer et de prouver son talent. En effet, Sid-Ahmed Serri s'était passionné très jeune pour la musique arabo-andalouse, pour laquelle il s'est adonné jusqu'à lui consacrer toute sa vie, c'est parce que, en apprenant à mieux l'apprécier, il a fini, au fur et à mesure de son apprentissage, par connaître davantage sa valeur. Et il aimait confier : «Au fur et à mesure que je prenais conscience de mon état et de mon appartenance à un peuple et à une culture qui eurent leur époque de gloire, ce choix a pris le caractère d'un véritable retour aux sources. Il permettait l'affirmation d'une personnalité et d'une dignité qui étaient contestées aux Algé-

riens.» Et en adhérant plus tard à l'association d'El-Djazairia, Sid-Ahmed Serri reçoit une formation solide dans le domaine de la musique andalouse classique. Après cela, il rejoint, à partir de 1948, les studios de la Radio et intègre la troupe «El Sanaâ», se faisant alors connaître du grand public. Celui qui passe pour être le défenseur le plus convaincu et le plus acharné du patrimoine musical classique traditionnel, est le premier artiste lyrique à recevoir les insignes de l'Ordre du mérite national. Sid-Ahmed Serri s'est consacré, dans les années 1990, à l'enregistrement du

Nassim Essabah de Cherchell, Mustapha Belanguer, rappelle de son côté le travail de préservation entrepris par le défunt à travers son ouvrage Recueil des poèmes des noubates de la musique Sanâa, édité en 1997 par l'Entreprise Nationale des Arts Graphiques (ENAG), avant d'être complété et réédité en 2002 puis en 2006. Le chanteur andalou Noureddine Saoudi évoque pour sa part un «jour triste pour la culture algérienne» tout en saluant la «rigueur professionnelle» de l'artiste et formateur qui s'était investi dans un travail de transmission auquel il te-



répertoire de la musique andalouse algérienne pour la préserver, d'autant que l'apprentissage de cette musique était resté pendant longtemps dans l'oralité. En 2000, il enregistre un coffret de CD du style «aroubi» et un recueil de noubate andalouses, rassemblées dans près de 45 CD. ... Des présidents ou membres d'associations, amis ou anciens élèves du défunt témoignent de la «passion» que vouait l'artiste à la musique andalouse ainsi que de son «travail de formation et de transmission» entrepris en 1952, année de son passage au statut d'enseignant. Brahim Behloul, président de l'association El-Djazira, parle d'un homme de «foi et de conviction» qui a consacré sa vie à la chanson andalouse, alors que Youcef Oueznadji, à la tête des Rossignols d'Alger, évoque le dévouement du formateur à ses élèves. Le président de l'association

nait par-dessus tout. Le président du Conseil national des arts et des lettres (CNAL), Abdelkader Bendamache pleure quant à lui la disparition de l'«un des pionniers de la musique andalouse» qui aura légué «un riche patrimoine» à la culture algérienne. Le président du CNAL, ami du défunt, qualifie le chanteur et professeur de musique andalouse Sid-Ahmed Serri d'«artiste généreux», et considère que ses œuvres, toutes enregistrées, constituent «un legs inestimable au patrimoine musical algérien».

Y.I

**InfoSoir**  
Quotidien national d'information

16 Novembre 2015



Bien que nous n'ayons que très peu d'éléments concernant l'histoire de l'antique phare de Mostaganem encore debout malgré toutes les intempéries auxquelles il a été exposé, et étant le plus vieux de toute la wilaya à notre avis, il semblerait que d'après le peu d'informations que nous avons, sa réalisation daterait entre 1517 et 1545. Ce phare ancestral est érigé sur un rocher au plateau de la marine, dans un lieu qui l'abrite méritant d'être inscrit au patrimoine national, un vrai « trésor » architectural conçu par l'homme, et qu'il faut préserver coûte que coûte. Son histoire selon les infimes informations que nous avons exploitées, repose sur la mémoire d'une mosquée, est qui n'est autre qu'une « richesse » égarée et perdue à jamais, s'il n'est pas réhabilité et protégé de l'usure du temps qui finira bien par le détruire un jour. Si l'on se basait sur les hypothèses et les suppositions avancées, cet endroit érigé sur ce grand rocher dont la « mosquée » transformée en phare faisait office d'un petit fortin de surveillance de la méditerranée qui dominait le port et la mer dépendant également d'un

ensemble immobilier. Ce monument ancestral pourrait être un des derniers maillons d'une longue chaîne constituée par les grands monuments ancestraux et Antiques en Algérie. Selon toujours les mêmes hypothèses, il se pourrait qu'au moment de la réalisation de la mosquée en question, les remparts qui ont traversé les siècles existant jusqu'à aujourd'hui, dont le fort « Bordj El Mehal », devenu fort des cigognes « dénomination coloniale », le « fort Bab El Djerad », « la maison de Hamid El Abd, musée actuel », « le Fort de l'Est », la ville de Matmore, dont il ne reste plus rien actuellement auraient également été construits à la même époque. Ce petit fragment d'informations, nous le détenons à partir de la revue du « lien des anciens de Mostaganem ». Un tel trésor méconnu de plusieurs citoyens mérite d'être sauvegardé. En d'autre terme, restaurer ce bijou ancestral qui pourrait être classé « monument historique » et serait reconnu par toute la Nation dont la valeur patrimoniale serait un bien public inestimable. Ce qui nécessiterait une réhabilitation se traduisant bien sûr par

sa protection, impliquant la responsabilité partagée entre les historiens, les citoyens ainsi que les responsables concernés de la culture au regard de sa véritable histoire, sa conservation et sa transmission aux générations à venir. Il est dommage qu'un tel bijou d'une rareté exceptionnelle que peu de citoyens connaissent, soit abandonné depuis des décennies aux intempéries et à l'usure du temps. Ce dernier aurait même fait office de refuge à des sans-abris, et à des familles sans pour autant susciter l'intérêt des hommes de culture et de l'histoire dont la mission est de reconstituer et raconter sa véritable histoire. Car c'est à travers les énigmes de tels monuments et vestiges que la ville de Mostaganem pourrait livrer ses secrets ancestraux que le temps n'a pu effacer totalement.

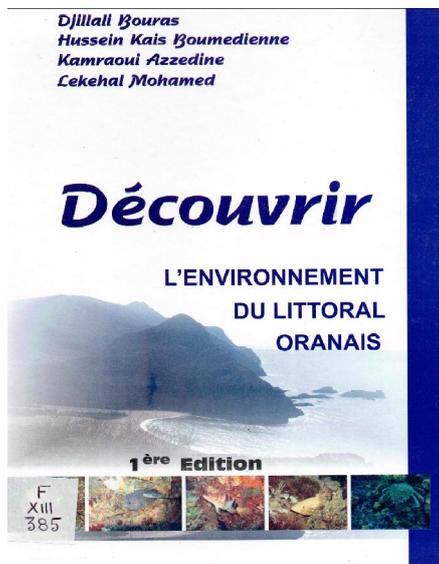
B.Adda

**Reflexion**  
Si nous aimons la liberté Donnons-en le prix  
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

04 Septembre 2015

## [BIBLIOGRAPHIE]

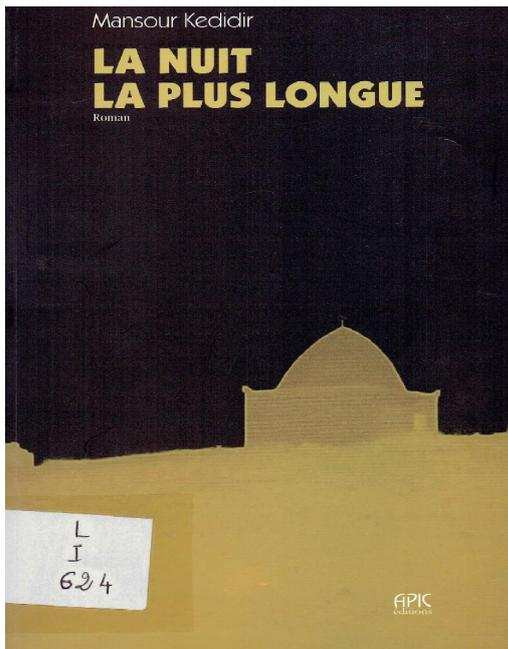
Découvrir  
L'environnement du littoral oranais  
Editions En nadjah ,2015



L'ouvrage, enrichi par des photographies sous-marines, propose une approche de ce qu'il faut savoir sur les questions soulevées par les personnes et mouvements associatifs qui s'intéressent à l'environnement et sa protection. Il donne un aperçu sur certaines espèces menacées de disparition, comme par exemple le mérrou, un poisson qui faisait la fierté de ce littoral

## La nuit la plus longue

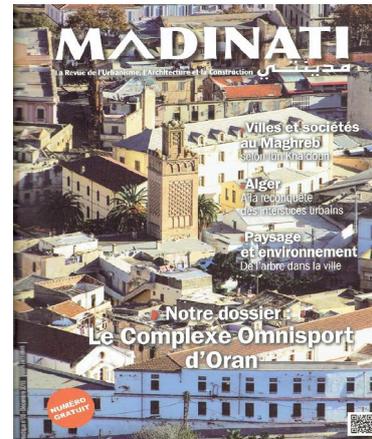
Mansour Kedidir  
Editions APIC ,2015



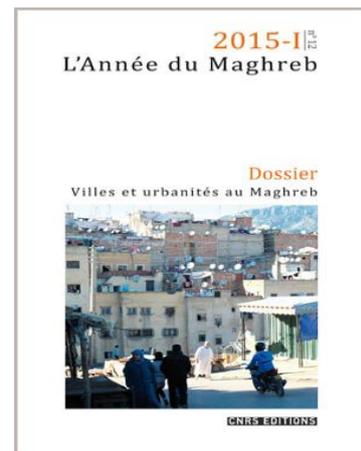
La nuit la pluie longue est le titre d'un roman qui vient de paraître aux éditions Apic, à Alger. Mansour Kedidir plonge dans l'histoire récente de l'Algérie pour raconter les drames, parfois cachés, d'une époque sombre, troublante

## [REVUE]

MADINATI  
LE COMPLEXE OMNISPORT D'ORAN  
Editions A.T.P ,2015

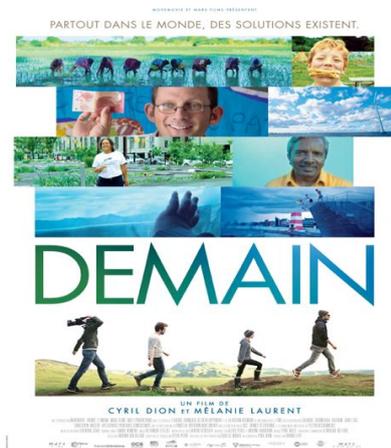


L'Année du Maghreb N° 12  
Villes et Urbanisme au maghreb  
Editions A.T.P ,2015



## [FILM]

Demain de Mélanie Laurent, Cyril Dion 2015



Demain est un film français réalisé par Cyril Dion et Mélanie Laurent, sorti en 2015. Devant un futur que les scientifiques annoncent préoccupant, le film a la particularité de ne pas donner dans la catastrophisme